

Présents : Cyril Barlier, Stéphane Lefebvre, Isabelle Raimbault, Félix Pinson, Pascal Desnoé et Aline Villière

Objectifs du nouvel aménagement :

- Rendre plus visible les zones de rencontre du centre-ville
- Améliorer le respect de la réglementation
- Favoriser et faciliter les déplacements doux

Aménagements prévus suite aux échanges :

Les éléments conservés :

- Panneaux réglementaires : tous présents
- Les zones de rencontres restent identiques

Les éléments complémentaires :

- **Signalisation horizontale :** marquage au sol en blanc avec pictogrammes représentant un piéton, un cycliste et un automobiliste. **Quantité : 9**

Uniquement aux entrées de chaque zone de rencontre car il est interdit d'en mettre à l'intérieur.

- **Signalisation verticale :** panneau non réglementaire cf. photo ci-jointe.

La taille du panneau reste à expérimenter sur place. Elle devra être d'au moins 100x50 (équivalent au panneau d'entrée du VPR) en dibond. La taille doit être facile à implanter sur les trottoirs afin de ne pas nuire aux déplacements.

Cette signalisation sera implantée à l'entrée des zones de rencontre et après la signalisation verticale réglementaire (un panneau non réglementaire ne peut être mis sur un poteau avec une signalisation réglementaire).

Celle à installer rue de la Ranloue (direction du centre-ville) nécessite l'installation d'un poteau, les autres seront mises sur des poteaux déjà existants dans la mesure du possible. Sinon ils seront mobiles et posés sur socle (place Jean XXIII) pour expérimenter l'emplacement le plus adapté.

Quantité : 12

- Le résultat est reproduit dans les plans ci-après



Il est convenu ce qui suit :

- Aline Villière fait le compte-rendu avec le nouveau plan pour validation par les élus
- Le plan sera transmis à ALM, maîtrise d'œuvre. Yohann Balmer sera le référent
- Le coût sera pris en charge par la Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou
- ALM prendra contact avec Esvia pour convenir de l'aménagement avant d'établir un devis pour validation par le Ville
- Un rendez-vous sur place sera nécessaire pour les derniers réglages avant travaux. Yohann Balmer contactera Aline Villière pour inviter les membres du Rucher Citoyen à participer à ce rendez-vous.
- Phase d'aménagement qui pourrait avoir lieu avant la fin de l'année civile.
- Pour la signalisation non réglementaire : Aline se met en lien avec Elsa Menu pour créer des panneaux tests pour choisir la taille retenue. Un test sera fait sur la voie publique avant décision définitive. Le service communication se chargera de faire faire les panneaux convenus en Dibond, avant l'intervention Esvia pour l'ensemble de l'aménagement.

PLAN AMENAGEMENT ZONES DE RENCONTRE

Légende :

- Zone de rencontre
- Panneau complémentaire
- Panneau réglementaire Zone de rencontre
- Signalisation horizontale

